

Le passe sanitaire au risque de la morale

Article rédigé par *La Nef*, le 31 juillet 2021

La revue *La Nef* propose une analyse approfondie de la pertinence du passe sanitaire à l'aune de critères moraux. Par le ère Olivier Nguyen, directeur de l'institut alliance Plantatio, et Roselyne Legall, docteur en philosophie spécialisée en bioéthique

La volonté étatique de mise en place d'un pass sanitaire pose de graves questions éthiques. Pourquoi le gouvernement le met-il en place ? La raison avancée explicitement est de permettre de limiter ainsi les cas de contamination, en demandant à ceux qui fréquentent les lieux publics de pouvoir attester qu'ils sont exempts de toute possible transmission. Or, rien n'est moins clair actuellement, sans parler des cas de personnes vaccinées infestées. De plus, c'est aussi bien évidemment pour le gouvernement, de façon un peu plus implicite, l'occasion de faire accélérer les indécis à se faire vacciner. Or, dans le cas présent, sur ce « vaccin » qui ne bénéficie que d'une autorisation conditionnelle de mise sur le marché par les fabricants eux-mêmes, cette mise à pied systématique des « non-vaccinés » ou « non-injectés » par des substances qui n'ont pas encore fait leur preuve paraît tout à fait illégitime. On est tout à fait dans son droit de vouloir participer à un vaste protocole expérimental. De là, à ce qu'il soit imposé, c'est déroger à toutes les règles élémentaires de prudence. Comment dès lors éclairer nos lecteurs croyants ou qui cherchent la vérité sur la valeur morale du pass sanitaire ? Il rencontre tout d'abord cinq grands écueils qui en déterminent le caractère intrinsèquement mauvais, voire peccamineux sur le plan d'une structure de péché qui se met en place. Nous regarderons ensuite en quoi la Bible peut nous éclairer. Enfin, nous terminerons par un appel à l'action.

Cinq raisons qualifiant le pass sanitaire de moralement mauvais

En effet, tout d'abord, la liberté de conscience n'a pas de prix : elle ne peut être enfreinte même au prix d'un soi-disant bien commun car elle relève du plus intime de la personne humaine. En effet, nulle personne ne peut se voir contraindre d'accepter un médicament ou un vaccin entrant dans son corps par la force. Or établir un pass sanitaire avec des conditions concrètes qui atteignent à la vie sociale des personnes dans ce qui fait leur vie quotidienne revient à l'imposer de force. La liberté de conscience est si forte que l'Église enseigne que même si une personne se trompe, elle doit encore suivre la voie de sa conscience qui lui indique de faire ou de ne pas faire telle chose. On pourrait répondre à cela qu'il est des cas où l'autorité publique doit préserver de force la vie des personnes si celles-ci ne sont pas éclairées et risquent ainsi leur vie. Ceci est vrai si cette autorité publique est concrètement sûre de réaliser par ce biais-là la survie de la personne, ce qui n'est pas du tout le cas en ce qui concerne un vaccin dont l'implémentation s'apparente à une immense expérimentation.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur <https://lanef.net/2021/07/21/approche-morale-du-pass-sanitaire/>